

L'Église contrôle également les échanges économiques, définissant ce qui est licite et illicite.



Les évêques voient leurs prérogatives juridictionnelles gagner en importance.

PAR EXEMPLE, LA RÉPRESSION DE L'ADULTÈRE, QUI RELEVAIT DES COURS LAÏQUES, GLISSE DE PLUS EN PLUS SOUVENT VERS LES COURS ÉPISCOPALES.



L'Église cherche à contrôler la violence, notamment contre l'Église et ses membres.

AINSI LA LÉGISLATION DE LA PAIX ET DE LA TRÊVE DE DIEU S'ÉTEND À TOUTE LA CHRÉTIENTÉ LORS DU CONCILE DE CLERMONT DE 1095¹.



Tout cela signe un renforcement sans précédent de

LA DOMINATION ECCLESIASTIQUE.

Un des outils de cette domination est la dîme², que s'approprient les clercs.

LA DÎME C'EST LA PRINCIPALE TAXE DU MOYEN ÂGE. ELLE CORRESPOND À 1/10^e DES RÉCOLTES ET DU CROÏT DE L'ÉLEVAGE.



Cette taxe doit théoriquement servir à l'entretien des églises, des desservants et des pauvres.



MAIS PENDANT LONGTEMPS, CE SONT LES SEIGNEURS QUI L'ONT COLLECTÉE.



1. Nous y reviendrons au chapitre suivant, page XXX [page à revoir]. 2. Cette taxe est d'ailleurs directement inspirée de la dîme versée au Temple de Jérusalem par les Hébreux selon l'Ancien testament.